

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	20 novembre 2019	3 décembre 2019
Quorum 66		
Votants 76		

Suffrages exprimés : 76

**Séance du 11 décembre 2019**

N°191211-09

L’an deux mil dix-neuf, le 11 décembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, David LAMBION, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Étaient absents représentés par le suppléant :

Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représenté par M. Pascal DEBREE  
M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSALINNE  
M. Yvon PESQUET représenté par M. Laurent APPERCELLE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Claude DESAEGER  
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir M. Jérôme LHEUREUX  
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)  
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS

Était absente excusée

Mme Chantal BERTEAU

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTARD, Enrick DE BRABANDERE, Patrice FAUCON, Stéphane FOLLIN, Pierre-Yves JEGAT et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Louise DOULET a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Budget Golf de la Côte d’Albâtre – Décision modificative n°1/2019**

**N°09**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 28 novembre 2019,

**Le Conseil Communautaire,**  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

**RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2019 GOLF**

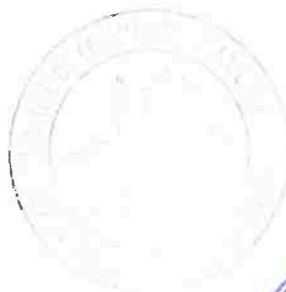
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 116.00 €	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
06	CHARGES FINANCIERES		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
022	DEPENSES IMPREVUES		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-40 116.00 €			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
70	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
704	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
71	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-40 116.00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-40 116.00 €
72	IMMOBILISATIONS EN COURS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
77	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
020	DEPENSES IMPREVUES				
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-40 116.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-40 116.00 €</b>

**DM n°1 GOLF**

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	S c e n a r i o g r a m e	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
SPO	PAS D'OPERATION 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6312 TAXES FONCIERES	D F	0.00 €	40 116.00 €	Taxes foncières 2018 et 2019
FN	PAS D'OPERATION 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 AUTRES	D I	103 089.40 €	-40 116.00 €	
FN	PAS D'OPERATION 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	D F	341 532.00 €	-40 116.00 €	Equilibre de la DM
FN	PAS D'OPERATION 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28128 AUTRES TERRAINS	R I	223 788.00 €	-40 116.00 €	

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 09 - Séance du 11/12/19 est exécutoire.  
Date de réception en Sous-Préfecture : 19/12/19  
Date de publication : 19/12/19

Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20191211-191211-09-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019